



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-397

Ottawa, le 8 novembre 2007

Société Radio-Canada

Whitehorse et Watson Lake (Territoire du Yukon)

Demande 2007-1269-7, reçue le 7 septembre 2007

Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-107

21 septembre 2007

CFWH Whitehorse et son émetteur CBDB Watson Lake – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC), titulaire de l'entreprise de programmation de radio CFWH Whitehorse, afin de changer le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CBDB Watson Lake en augmentant la puissance d'émission de 40 watts à une puissance d'émission de 400 watts le jour et de 165 watts la nuit.
2. La SRC indique que l'augmentation de puissance améliorera de façon significative sa couverture de jour et de nuit à Watson Lake et dans les régions avoisinantes.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
4. Le Conseil note que le périmètre de rayonnement autorisé de l'émetteur sera élargi de façon appréciable en raison de l'augmentation de puissance et que le statut de CBDB passera de celui d'un service non protégé de faible puissance à celui d'un service régulier de classe C.
5. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du ministère de l'Industrie que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>